Décharge 2012: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

2013/2220(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/583/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l' exécution du budget de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l' Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'exécution du budget de l'Autorité pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette les **problèmes de fiabilité des comptes** mis en évidence par le Cour des comptes et attend de l'Autorité la mise en œuvre de mesures pour y remédier.